

**ISSC**

**INFORMATION**



N° 14 DÉCEMBRE 1975

*L'usage des vélos et des vélomoteurs vient de faire l'objet d'une interdiction absolue de la part des autorités d'Aarau. Cette mesure semble avoir été prise, au premier chef, en raison des dangers rencontrés dans la circulation par les "deux roues"; elle a, semble-t-il, aussi été arrêtée en tenant compte d'exigences relevant de la protection de l'environnement et de la lutte contre la pollution.*

*Un brève enquête conduite par la Radio romande a permis de relever quelques facettes intéressantes du problème. Un chef de service du Département de l'Instruction publique du Canton de Neuchâtel a estimé que la vraie solution résidait dans le report de 14 à 16 ans de l'âge légal pour utiliser un cyclomoteur. Un écolier lausannois constatait qu'une telle mesure "l'embêterait" mais qu'il y avait, de toute façon, des places de parc en suffisance à une centaine de mètres de son Collège pour résoudre le problème. L'avis d'un juriste éminent, professeur à l'Université de Genève, fut particulièrement intéressant. Le docte personnage remarqua que l'interdiction reposait sur des préoccupations sérieuses; qu'elle pouvait s'expliquer par le souci de lutter contre les accidents mais qu'une telle décision ne reposait sur aucune base légale. Davantage. En prenant des mesures de ce genre pour lutter contre la pollution, l'Ecole dépassait manifestement ses compétences et instaurait un ordre juridique parallèle et par conséquent inacceptable.*

*Pourtant, tout en restant à sa place, l'Ecole ne doit pas, me semble-t-il, rester indifférente à des situations concernant ses élèves et se déroulant hors du périmètre de sa cour de récréation. Sa tâche ne se limite pas à remplir des têtes; elle doit participer à une éducation plus large, assumer sa part de collaboration et de responsabilité dans une perspective de formation globale des enfants qui lui sont confiés.*

Les agressivités du monde ne datent pas d'aujourd'hui; les formes qu'elles prennent justifient pourtant une attention suivie et si c'est possible des réactions. On sait, par exemple, que la vague de pornographie déferle à Fribourg comme ailleurs, que les cinémas y présentent, après avoir été, il y a quelques années, muselés par une Commission de censure draconienne, les mêmes obscénités qu'ailleurs. Qu'on me comprenne bien ! Il ne s'agit pas ici de jouer au censeur ni de lancer une strophe de pruderie à la mode rétro, ni d'ailleurs de prôner une quelconque limitation à la liberté d'expression. Il s'agit d'insister sur deux dangers évidents véhiculés par certains spectacles du cinéma ou de la TV et dont l'impact grandit en raison de la répétition et de la convergence de l'action des mass media. A force voir gangsters, policiers se faire justice eux-mêmes en recourant aux moyens les plus atroces, même s'il est difficile d'affirmer qu'il y ait forcément traumatisme ou exemplarité, le respect de la vie devient progressivement une vieille lune sans importance.

Lorsque la vie subsiste, elle est traitée, au cinéma, le plus souvent de manière financièrement profitable, c'est-à-dire dans le genre porno. Théoriquement, des dispositions légales et administratives empêchent les jeunes adolescents de pénétrer dans les salles nocturnes. Pratiquement, ils y entrent facilement. Faut-il réagir ou admettre que vivre avec son temps suppose un libéralisme absolu ? La réponse est vite trouvée.

La facilité, le laisser-aller n'ont jamais rien résolu. Les psychoses, les troubles névrotiques, l'écoeurement, cela existe. Permettre à un adolescent de courir le risque d'en souffrir, parce qu'il est facile de lui laisser choisir ses spectacles, c'est une faute éducative.

Michel DUCREST  
Directeur de l'ESG

## STAGES PREPROFESSIONNELS

Il est souhaitable que, pour beaucoup d'adolescents, s'insère entre l'information apportée à l'Ecole et le temps d'essai réglementaire au début de l'apprentissage une prise de contact avec le métier envisagé. En effet, après l'information communiquée par des leçons, causeries, projections, etc., des illusions subsistent, qui tomberont en cours d'apprentissage. L'abandon peut en être la rançon, et même s'il a lieu au terme du temps d'essai, il constitue une perte de temps, d'argent, parfois de courage.

On peut cependant se demander avec quel contenu du métier le jeune homme prendra effectivement contact : le programme d'apprentissage, le métier réellement pratiqué, la carrière possible ensuite ? L'information concrète ne peut être vécue à ces trois niveaux et il y a malheureusement souvent hiatus entre les deux premiers stades. Le principe du stage n'est toutefois pas mis en cause.

### 1. Quelles formules sont applicables ?

On peut en envisager plusieurs :

- a) Occupation quelques jours successifs.  
Cette formule est parfois recommandée à des élèves de section générale, plus souvent aux élèves de section pratique. Les démarches utiles sont laissées à la responsabilité des intéressés et des parents.
- b) Occupation d'une plus longue durée pendant les vacances d'été, formule fréquemment conseillée aux élèves. Les démarches utiles sont également effectuées par les parents.
- c) Stage d'une semaine, voire de deux, pendant le temps des vacances scolaires. Cette formule est appliquée à l'ESG; les démarches sont effectuées par le service d'OSP ou par les parents, mais l'élève reste libre de décider s'il veut faire un stage ou non.

Ces trois formules sont envisagées à partir des intéressés ou à partir de l'Ecole. L'objectif est le contrôle d'un intérêt exprimé. Il existe une quatrième manière de procéder, mais envisagée par l'entreprise et dont le but est l'éveil plus que le contrôle d'un intérêt :

- d) stage d'une semaine organisé par l'entreprise, pendant les vacances scolaires. Les démarches sont du ressort de la maison ou de l'association, avec éventuellement la collaboration de l'Ecole ou de l'OSP, ceci en vue de favoriser une sélection en début d'apprentissage, avant décision ferme.

## 2. Conditions du stage

- a) But : Le stage d'information, aussi appelé stage de préapprentissage, doit permettre à l'élève, qui est encore hésitant quant au choix de sa profession, de le préciser par une activité pratique et une expérience personnelle, ainsi que de comparer ses aptitudes aux exigences du métier.
- b) Programme : Un programme doit être établi et suivi, afin que , par une progression harmonieuse, le stagiaire puisse se familiariser avec les conditions exactes de l'exercice de la profession. Ce programme doit mêler heureusement les explications théoriques et les applications pratiques, afin d'informer le stagiaire et non de le former.
- c) Cahier de stage ou de préapprentissage : Afin que le stage soit pris au sérieux par les parties en cause, il semble nécessaire de créer un support qui puisse recueillir toutes les informations reçues durant le stage. Ce support, appelé cahier de stage, devrait contenir :
  - a) le déroulement du programme de stage
  - b) les explications concernant la profession et les expériences faites par le stagiaire
  - c) les impressions du stagiaire
  - d) les impressions du patron

le tout agrémenté d'illustrations dans la mesure du possible.

### 3. Engagements des parties

#### a) L'entreprise devrait s'engager à :

1. créer un climat d'accueil, afin de mettre à l'aise le stagiaire pour mieux le conseiller, le guider, répondre à ses questions et ainsi donner une image aussi vraie que possible de la profession.
2. informer les collaborateurs de l'entreprise du but et du sens du stage d'information, et par là même faciliter le contact entre le stagiaire et le personnel.
3. confier à un responsable qualifié le soin de suivre le stagiaire durant son séjour dans l'entreprise, tout en étant sûr qu'il aura un répondant à qui s'adresser en cas de besoin.
4. surveiller l'élaboration du cahier de stage et aider à sa rédaction.
5. participer à la mise sur pied du programme de stage conjointement avec le service d'OSP et respecter le programme arrêté.
6. recevoir les parents du stagiaire afin de conclure les stages par des indications sur les possibilités de perfectionnement et de spécialisation du métier, ainsi que des avantages, mais aussi des inconvénients de la profession, ceci sans faire pression sur les parents quant à la décision ultérieure concernant le choix professionnel du stagiaire.
7. respecter les consignes de sécurité édictées par la CNA ainsi que la réglementation concernant les horaires ou les travaux de force.

#### b) Le service d'OSP représentant l'autorité scolaire devrait s'engager à :

1. examiner si les entreprises prêtes à accueillir des stagiaires souscrivent aux conditions énumérées au chapitre 3 a).
2. mettre sur pied un programme de stage cohérent en collaboration et en accord avec les entreprises de chaque branche professionnelle.
3. vérifier l'application du programme dans les entreprises par des visites sur les lieux du stage.

4. contrôler le cahier de stage tenu par l'élève et l'utiliser dans un but formatif.
5. discuter avec l'élève et les parents, au préalable, des exigences et des conditions d'un tel stage.

c) Le stagiaire, de son côté, devrait s'engager à :

1. respecter les conditions orales ou écrites que suppose la mise sur pied d'un tel stage, spécialement en ce qui concerne l'horaire et la durée.
2. tenir scrupuleusement le cahier de stage avec soin, ordre et propreté.

d) Les parents devraient s'engager à :

1. soutenir l'action entreprise par les patrons et le service d'OSP en participant aux entrevues prévues à leur intention.
2. éviter de considérer le stage comme un moyen lucratif, mais bien d'y voir une occasion de faciliter le choix professionnel de leur enfant.

Voilà, quant à nous, quelles sont les conditions que les parties en cause devraient respecter afin que les buts de ces stages d'information soient atteints et, par là, permettre une détermination aussi indépendante que possible du principal intéressé, l'élève face à son avenir professionnel.

Jean-Bernard THEVOZ

## STATISTIQUE DES ELEVES

### 1. REPARTITION

#### Bâtiment principal

6 classes de 1ère année	152 élèves	
8 classes de 2e année	192 élèves	
8 classes de 3e année	196 élèves	total 540 élèves

#### Gambach

3 classes de 1ère année	75 élèves	
2 classes de 2e année	41 élèves	total 116 élèves

#### Villa Caecilia

3 classes pratiques 9e année	50 élèves	
1 classe pratique 8e année	22 élèves	total 72 élèves

#### Corjolens

1 classe pratique 8-9e année	18 élèves	
1 classe pratique 9e année	18 élèves	total 36 élèves

TOTAL 764 élèves

===

### 2. EFFECTIFS

1ère année	9 classes	227 élèves
2e année	10 classes	233 élèves
3e année	8 classes	196 élèves
section P	6 classes	108 élèves

764 élèves

===

### 3. PROVENANCE

Ville de Fribourg	374 élèves
Cercle scolaire	385 élèves
Hors cercle	5 élèves

764 élèves

===




# DIRECTION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES ERZIEHUNGS- UND KULTUSDIREKTION

## CONDITIONS DE PROMOTION DANS LE CYCLE D'ORIENTATION,

1. Les notes sont données d'après l'échelle 6, très bien, à 1, très mal. On peut les fractionner en  $\frac{1}{2}$ .
2. Les élèves sont promus à la classe supérieure s'ils ont obtenu la moyenne de 4 pour l'ensemble des branches et la moyenne de 4 pour le groupe éliminatoire.
3. Pour le calcul de la moyenne générale, les branches dotées de plus de trois leçons hebdomadaires sont affectées du coefficient 2; les autres du coefficient 1. (Toutes les branches du programme sont représentées par une seule note et comptent dans le calcul de la moyenne.)
4. Le groupe éliminatoire comprend:
  - a. pendant les trois années et dans toutes les classes, la langue maternelle, la seconde langue et les mathématiques;
  - b. en outre, dans la section littéraire et pendant les trois années, le latin.
5. En règle générale, les notes obtenues au cours du troisième trimestre sont déterminantes pour la promotion.
6. Un élève qui répète une classe et qui n'obtient pas à la fin de l'année des résultats suffisants ne peut pas, en règle générale, continuer ses études dans la même section.

Fribourg, le 6 novembre 1973

Le Conseiller d'Etat, Directeur

  
Max Aebischer

C'est une fortune singulière, pour notre génération, que d'avoir à sa disposition les moyens d'information les plus rapides. Des événements variés nous submergent chaque semaine. Un vrai tohu-bohu, où le futile se marie à l'essentiel, le principal à l'accessoire.

L'événement, c'est ce qui arrive. Or, ce qui arrive est aussitôt pesé, interprété par une conscience qui lui attribue une signification et lui assigne une place dans l'échelle des valeurs. C'est ici que l'esprit critique doit intervenir - esprit critique qu'il faut développer dès l'âge scolaire - pour remettre chaque chose à sa place, et assigner à chaque fait sa réelle importance.

Au début de novembre, je posais cette question à mes élèves du cours d'instruction civique : "De l'an qui s'achève, quels furent, à Fribourg, en Suisse ou dans le monde, les deux événements qui vous ont le plus impressionnés ?" La plupart des réponses se rapportaient principalement aux faits du moment : répression en Espagne, fin de Franco, Liban, record de l'heure à Mexico où Roy Schuiten n'a pu vaincre Eddy Merckx, élections fédérales, mort de Pasolini, défilé des troupes fribourgeoises. Mais j'en relève de plus originales : départ du Curé Noël, chômage, Jura, vol Soyouz-Apollo, incendies à Fribourg, toutes les 30 secondes un crime à New-York, les 700 ans de la cathédrale de Lausanne, la mort du lieutenant Georges Schmutz, de ma grand-mère, de mon grand-père, de mon ami Marc Corminboeuf.

Le vol Soyouz-Apollo et la mort soudaine d'un jeune collègue sont, quant à moi, deux événements qui m'ont particulièrement frappé.

La conquête de l'espace a déjà perdu, pour beaucoup, l'attrait de ses débuts. Le grand frisson n'atteint plus les foules. On retrouvait pourtant le merveilleux dans le vol Soyouz-Apollo qui ressemblait aux retrouvailles fantastiques de deux grands

oiseaux du ciel. Pendant quelques instants, j'ai rêvé que l'homme capable de calculer - à coups de milliards - l'atterrissage ou l'amerrissage d'une capsule spatiale à une dizaine de kilomètres près, trouvera un jour avant qu'il ne soit trop tard des solutions aux équations tragiques d'une petite planète appelée Terre. Des hommes représentant deux grandes nations rivales, comme des trapézistes de l'espace, se sont donné la main très haut au-dessus de nos têtes. C'est un exploit remarquable. Mais sans doute est-il plus difficile de l'accomplir quand on a les pieds sur Terre ! Face aux rivalités économiques et aux affrontements idéologiques que pèsent les promesses d'Helsinki ?

La mort est la limite infranchissable de nos pouvoirs. Le monde en écarte la pensée autant qu'il le peut, ou la noie dans un flot continu de bruits. Et chacun est confronté à sa propre mort. La seule consolation, c'est que ne sachant ni le jour, ni l'heure, il peut faire comme si sa vie était sans fin. Les autres meurent, mais moi, je suis toujours en vie.

A Noël, à Nouvel-An, on dira dans quelques-unes de nos familles : l'an dernier, il était, elle était encore avec nous ! Que l'amitié de nos défunts nous aide à mieux aimer ceux qui nous restent ! Il n'est que trop vrai, hélas ! qu'eux-mêmes, en leur vivant, nous les avons insuffisamment aimés. Nos impatiences, nos grossièretés, nos vanités, nos injustices s'adressent surtout aux êtres les plus proches : parents, voisins, collègues de travail. Elles les atteignent par le profond de l'âme... La vie est parfois un demi-enfer !

Événement. Avent. Avènement. Quelques témoins seulement ont eu conscience, aux jours d'Hérode, que l'avènement de l'enfant de Bethléem était non seulement l'événement du siècle mais l'événement suprême de l'Histoire. L'attention des masses était fixée ailleurs, sur telle victoire des légions, sur la dernière performance d'un gladiateur ou sur les amours d'un prince, événements d'un jour, et bientôt oubliés.

Louis GIRARD

# Arrêté

du 29 septembre 1975

concernant les absences d'élèves soumis à la scolarité obligatoire

LE CONSEIL D'ETAT DU CANTON DE FRIBOURG

Sur la proposition de la Direction de l'Instruction publique et des Cultes,

Arrête :

**Article premier.** Le présent arrêté règle le contrôle et les conséquences disciplinaires et pénales des absences d'élèves astreints à suivre l'enseignement de l'école primaire, du cycle d'orientation ou du secteur de l'enseignement spécialisé.

**Art. 2.**<sup>1</sup> Le maître consigne dans le registre d'école les noms de ceux qui ne sont pas en classe.

<sup>2</sup> Cette inscription n'a lieu que si l'élève est absent pendant une heure de classe au moins. Elle mentionne le motif de l'absence, s'il est connu, et la durée de celle-là, qui est indiquée respectivement par journée, demi-journée et une ou plusieurs heures de classe.

**Art. 3.**<sup>1</sup> Les absences sont considérées comme justifiées notamment en cas de maladie ou d'accident de l'élève et d'intempéries extraordinaires.

<sup>2</sup> Lorsque l'absence est prévisible, les parents ou le représentant de l'élève doivent demander un congé au maître ou à la personne responsable de l'école. Si elle ne l'est pas, le maître ou la personne responsable de l'école doit être informé le plus tôt possible du motif de l'absence.

<sup>3</sup> Les parents ou le représentant de l'élève fournissent au maître ou à la personne responsable de l'école une déclaration médicale si l'absence due à la maladie ou à un accident se prolonge au-delà d'une semaine.

**Art. 4.**<sup>1</sup> Le maître ou la personne responsable de l'école avise par écrit les parents ou le représentant d'un élève qui est absent sans raison valable.

<sup>2</sup> Le maître ou la personne responsable de l'école décide si les motifs allégués par les parents ou le représentant de l'élève pour justifier l'absence de celui-là sont suffisants. Les parents ou le représentant de l'élève qui contestent cette décision peuvent, dans les cinq jours, en appeler à l'inspecteur scolaire, qui tranche.

<sup>3</sup> A la fin de chaque semaine, le maître ou la personne responsable de l'école transmet à la préfecture un rapport sur les absences injustifiées. Il communique un double de ce rapport à l'inspecteur scolaire et à la commission d'école.

**Art. 5.** <sup>1</sup> L'élève qui manque l'école à l'insu de ses parents ou de son représentant est puni disciplinairement selon les dispositions respectivement du règlement général des écoles primaires et du règlement général des écoles secondaires du degré inférieur.

<sup>2</sup> Les parents ou le représentant d'un élève qui sont responsables d'une absence injustifiée sont passibles des amendes que voici :

absence d'une heure	: 2 francs
absence de deux heures	: 4 francs
absence de trois heures ou d'une demi-journée	: 6 francs
absence d'une journée	: 12 francs

<sup>3</sup> Dès la sixième absence d'une journée, le montant des amendes dues, au cours de l'année scolaire, pour d'autres absences injustifiées est doublé.

<sup>4</sup> Dès la onzième absence consécutive d'une journée, le préfet cite les parents, ou le représentant de l'élève, à comparaître devant lui et les avise qu'il pourra les condamner aux arrêts, par la voie de l'ordonnance pénale, si, par leur faute ou leur négligence, il n'est pas mis fin aux absences injustifiées de l'élève.

<sup>5</sup> Lorsque les absences prolongées ou répétées d'un élève sont dues principalement à des troubles de comportement de l'élève ou à de graves difficultés familiales, l'inspecteur scolaire ou la personne responsable de l'école doit être averti. Il requerra, au besoin, l'aide de l'Office cantonal des mineurs. Dans ces cas, il peut être fait abstraction de toute sanction.

**Art. 6.** <sup>1</sup> Le préfet qui inflige des amendes pour absences injustifiées communique, sous pli recommandé, son prononcé aux parents ou au représentant de l'élève, avec une invitation de paiement.

<sup>2</sup> Pour le surplus, les dispositions relatives au recouvrement des amendes sont applicables.

**Art. 7.** Les articles 48 à 51 et 199 du règlement général du 27 octobre 1942 des écoles primaires du canton de Fribourg, ainsi que l'arrêté du 29 décembre 1967 modifiant quelques dispositions de ce règlement sont abrogés.

**Art. 8.** Le présent arrêté entre en vigueur le 1er octobre 1975. Il sera publié dans la Feuille officielle, inséré dans le Bulletin des lois et imprimé en livrets.

Donné en Conseil d'Etat, à Fribourg, le 29 septembre 1975.

Le Président :  
J. RIESEN

Le Vice-Chancelier :  
R. AEBISCHER

Au soir du 26 août dernier, une nouvelle brutale était diffusée par la radio et par la télévision. Un avion militaire du type Venom s'était écrasé dans la campagne lucernoise. A ses commandes, un jeune pilote, le lieutenant Georges SCHMUTZ, avait perdu la vie. Ce deuil fut aussi celui de l'ESG. Georges Schmutz y avait terminé, à la fin juin, sa deuxième année d'activité comme professeur stagiaire. C'est un ami, un camarade d'études, qui rend hommage au disparu dont le souvenir restera vivant dans l'Ecole qui fut aussi la sienne.

*Adieu Georges*

La tragique disparition de mon ami Georges nous a tous plongés dans le plus grand désarroi.

Personne de sa famille, personne de ses camarades n'a pu réaliser la cruelle réalité.

Nous le voyons encore, le pas décidé, gravir les escaliers de l'Ecole ou franchir le seuil de notre porte. Nous entendons encore sa voix enthousiaste nous conter ses projets...

Aujourd'hui, nous sentons qu'il nous a quittés.

J'ai connu Georges au Collège St-Michel lorsqu'il était déjà parmi les meilleurs de la classe. Il possédait parfaitement les mathématiques et les lettres et n'hésitait pas à en faire profiter les élèves en leur donnant, après les cours, des leçons particulières.

Son esprit, d'apparence rude, cachait une vive sensibilité aux choses de la vie, de la nature et de l'amitié. Il aimait à se retrouver, le soir, avec sa mère et ses amis, en adressant de grandes phrases à son entourage. Tantôt il guignait dans le réfrigérateur et préparait quelques menus plats dont il avait le secret, tantôt il me présentait fièrement sa dernière acquisition littéraire ou artistique. Sa soif de connaissance, en effet, atteignait tous les domaines. Il rêvait déjà aux plus grands espaces et aux destinées les plus hautes. Il s'essaya bientôt à l'aviation de tourisme, à Ecuwillens, et réussit son examen d'admission à l'Ecole de pilote militaire. Au sortir du gymnase, il avait gravi avec confiance et persévérance les échelons du succès : il était enfin pilote militaire.

Georges n'était cependant pas satisfait. Il désirait poursuivre sa carrière de pilote jusqu'à Swissair, malgré les craintes de sa mère et de sa fiancée. En octobre 1971, il entreprit, en même temps que moi, ses études à l'Université pour élargir encore le champ de ses connaissances et s'assurer une place dans tous les domaines. Son sens de la précision l'avait poussé à opter pour la Géographie, sa sensibilité pour l'Histoire de l'Antiquité et la Littérature française. Ainsi, réalisait-il toutes ses aspirations. Des soirées durant, au coin du feu, dans un chalet de montagne, il travaillait avec moi ses examens. Il me parlait d'Alexandre-le-Grand et s'émerveillait de la vie glorieuse du général qui, à l'âge de vingt-six ans, avait conquis la majeure partie du monde habité et qui pourtant fut vite emporté par une destinée funeste.

L'activité de Georges ne connaissait aucune limite. Il adorait le sport et ne manquait aucun entraînement de football au Club de Beauregard. A l'Université, il fut assistant en Géographie, puis travailla au secrétariat du Collège. Sa passion du pilotage, concrétisée par des exercices hebdomadaires, ne fut pas interrompue lorsque, dès septembre 1973, il donna des cours à l'Ecole secondaire des garçons. Et le soir, il était auprès de sa maman, auprès de sa fiancée et aux côtés de ses amis pour partager leur existence et leur confier quelquefois ses idéaux de pilote de ligne et les problèmes qui s'en dégageaient. Mais son choix était prompt; en avril, il fut à la porte de Swissair. Malgré tant d'occupations absorbantes, Georges réussit brillamment son examen d'admission de pilote de ligne. Deux mois plus tard, il obtenait une licence en lettres avec les mentions les plus élogieuses. Il caressait le projet d'obtenir un doctorat dès l'année prochaine au moment où il débiterait à Swissair. Georges allait parvenir à la réalisation de tous ses désirs. Sans doute voulait-il ignorer, comme les grands hommes, que la vie pouvait lui réserver une terrible surprise, une vie qu'il aimait tant et dont il savait tirer les fruits avec génie.

Nous qui sommes ses proches, nous le pleurons aujourd'hui, mais nous l'admirerons toujours. Nous conserverons l'image d'un homme droit, courageux et affectueux. Nous entendrons toujours sa voix enthousiaste, nous verrons toujours ses grands gestes.

Il sera pour nous toujours un fils dévoué, un frère attentif, un tendre fiancé, un bon professeur et un grand ami.

Bernard GACHOUD

## OU VA VOTRE ARGENT

Le numéro d'ESG-INFORMATION de septembre a annoncé que "des explications complémentaires" seraient fournies à propos des frais scolaires. Nous avons tenté de formuler de la manière la plus précise possible les questions légitimes que se posent les parents avant de les transmettre à M. Michel Ducrest, directeur de l'Ecole.

ESG-Inf. - En prenant une facture, nous constatons tout d'abord, sous la rubrique "Ecolage" un montant de Fr 100,-. A quoi sert ce montant ?

M. D. - Cette question simple amène une réponse relativement complexe. Tout d'abord, aucun écolage n'est facturé aux parents d'élèves qui habitent Fribourg; l'Ecole a un statut communal et la Ville a supporté seule, après les subventions de l'Etat, les frais de construction et d'équipement des bâtiments. Quant au montant de l'écolage, il est de Fr 100,- pour les élèves qui habitent l'une des communes constituant le Cercle des Ecoles secondaires rattaché à Fribourg; il est de Fr 300,- pour les cinq enfants provenant hors de cette région. Cette différence, choquante au premier abord, provient simplement du fait que les communes du Cercle cité plus haut participent aux frais de traitement du personnel et aux charges d'exploitation des bâtiments; les autres communes ne sont pas tenues par les clauses d'une convention; leur participation financière repose sur des bases différentes. Revenons à votre question. Le montant de Fr 100,- diminue d'autant la participation des communes. A proprement parler, il n'est donc pas destiné à l'Ecole elle-même mais figure dans la facture pour des raisons de simplification administrative.

ESG-Inf. - Un deuxième montant de Fr 80,- est demandé pour le matériel scolaire; n'est-ce pas beaucoup ?

M. D. - Tout dépend de ce que l'on offre. Tous les livres scolaires remis aux élèves à titre de prêt exigent des investissements importants. En achetant ses manuels dans une librairie, un élève dépenserait, selon la classe qu'il fréquente, entre Fr 132,- et Fr 158,-. Si l'on estime à quatre ans la durée de vie des livres scolaires, on voit immédiatement qu'il faut investir au moins Fr 35,- dans ce poste.  
Les élèves reçoivent également de l'Ecole un classeur avec des feuilles, des blocs, du matériel de dessin, des feuilles polycopiées, un agenda personnel, du petit matériel et surtout des cahiers en nombre élevé. Tout ce matériel a représenté, durant l'année scolaire écoulée, des dépenses s'élevant en moyenne à Fr 53,50 par élève.

ESG-Inf. - Les chiffres que vous donnez signifient que l'Ecole fait du déficit sur le poste "matériel scolaire".

M. D. - Ce fut bien le cas l'année dernière puisque l'introduction de nouveaux programmes a exigé, sur le plan des manuels scolaires, des acquisitions importantes et onéreuses. Il faut toutefois relever que trois facteurs contribuent à l'équilibre du compte "matériel scolaire". La Ville de Fribourg et les Communes du Cercle participent aux frais engagés; l'Ecole bénéficie, en raison de l'importance de ses commandes, de conditions d'achat plus avantageuses que celles qui sont en usage lors de la vente d'exemplaires isolés, le soin très généralement apporté par les élèves à leurs manuels scolaires permet souvent d'en prolonger l'usage au-delà de quatre ans.

ESG-Inf. - Les élèves ont-ils d'autres frais de matériel ?

M. D. - Le montant versé par les parents permet de prendre en charge le matériel de base; lorsque certains professeurs souhaitent d'autres acquisitions, ils me soumettent leurs propositions. Cette année-ci, les élèves devront payer, dans les cours où le programme le prévoit, le deuxième ouvrage édité en collection de poche et utilisé pour la lecture suivie en classe (le premier est pris en charge par l'Ecole). Par ailleurs, ils doivent posséder un certain matériel pour le dessin tout comme certains instruments utilisés lors des leçons de géométrie (compas, équerres etc.) Je crois également utile de préciser qu'il n'y a jamais eu l'obligation d'acquérir une machine à écrire pour effectuer, à la maison, les exercices de dactylographie. De même, l'expérience d'utiliser, dans deux classes de troisième année commerciale, des mini-calculatrices électroniques pour certains exercices de comptabilité et de calcul commercial n'a jamais amené l'obligation d'acheter de telles machines.

ESG-Inf. - Peut-on encore vous demander si les personnes de condition modeste doivent payer tous ces montants ?

M. D. - Il existe un montant inscrit au budget de l'Ecole et qui permet de venir discrètement en aide notamment aux mères qui assument seules les charges matérielles d'une famille et qui vous signalent leurs difficultés. Il y a aussi l'aide de certains services sociaux, de certaines communes, de Pro Juventute. On en vient ainsi à une forme heureusement plus nuancée dans l'application de mesures dont la rigidité n'est finalement qu'apparente.

## ETUDE SURVEILLEE

Sur des bases absolument identiques à celles du premier trimestre, nous organiserons à nouveau dès le 5 janvier, de 15h45 à 17h15, une étude surveillée.

Bien qu'elle regroupe beaucoup d'élèves, cette étude permet de travailler dans des conditions satisfaisantes. Toutefois, en raison de la participation élevée, il est pratiquement impossible que le surveillant apporte aux élèves des éclaircissements sur des matières difficiles ou mal comprises. Par contre, les cours de rattrapage organisés en fin de journée selon un horaire affiché en permanence permettent aux élèves de bénéficier, sans inscription préalable, d'explications complémentaires constituant un soutien profitable et ... gratuit.

La participation à l'étude est destinée, en priorité, aux élèves n'habitant pas la ville de Fribourg; elle est obligatoire pour ceux qui doivent attendre un train ou un autobus dont le départ a lieu à 16h25 ou plus tard. En dehors des permissions motivées et demandées à l'avance, la présence des élèves inscrits est obligatoire.

Important : Tous les parents des élèves fréquentant une classe du bâtiment principal ou de celui de Gambach remplissent la fiche se trouvant à la page 31.

## COURS A OPTION

Les expériences positives réalisées l'année dernière nous amènent à mettre sur pied, pour les élèves de 3e année, une série d'activités complémentaires à options.

Durant quatre après-midi de l'année scolaire, ces élèves participent dès 14h00 à l'une des dix activités proposées à la page suivante,

Ces activités n'amèneront pas de frais supplémentaires sauf pour la cuisine (Fr 10,-) et pour l'équitation (Fr 20,-).

Nous demandons aux élèves d'indiquer, en utilisant la fiche se trouvant à la page 31 et selon l'ordre de leurs préférences, quatre activités de leur choix. Il faut en effet s'attendre à des transferts puisque, dans la plupart des activités, le nombre des participants sera forcément limité. Que feraient, par exemple, 80 garçons dans une cuisine qui peut en accueillir 12 ?

Il nous semble encore utile de préciser - on s'en rendra compte facilement - que les activités proposées ne relèvent jamais du seul délasserement et qu'elles s'adressent dans les domaines plus techniques (photographie, échecs, cuisine etc...) à des débutants.

## LISTE DES ACTIVITES A OPTIONS OFFERTES AUX ELEVES DE 3E ANNEE

### 1. ACTIVITE CREATRICE MANUELLE

Par un contact direct et libre avec une motte de terre, les participants du groupe conduiront une recherche de volume et d'espace en vue de réaliser une sculpture. L'objet sera ensuite cuit au four. On pratiquera enfin une coloration aux émaux.

### 2. CONNAISSANCE DU CHEVAL ET PREMIERES NOTIONS D'EQUITATION

Après une étude de l'anatomie du cheval et une approche théorique des problèmes de sa prise en charge quotidienne - nourriture, soins, psychologie, harnachement - les participants au groupe auront l'occasion de mettre leurs connaissances toutes fraîches en pratique et de recevoir aussi leurs premières notions d'équitation.

### 3. CONNAISSANCE PRATIQUE DE L'AUTOMOBILE

Auparavant objet de luxe convoité, l'automobile est devenue maintenant objet de consommation courante. Le cours proposé permettra aux jeunes qui s'y intéressent de mieux connaître les particularités d'un véhicule à moteur. Un patrouilleur du TCS sera chargé de cet enseignement intéressant et varié.

### 4. CUISINE

Ce fumet qui se propage et qui vous pénètre, pourquoi n'en seriez-vous pas l'auteur ? Découvrez en groupes les joies de la cuisine, ses secrets, ses règles et ses imprévus. N'hésitez pas, mettez la main à la pâte !

### 5. ECHECS

Les échecs peuvent être rangés dans la catégorie des jeux de combinaisons à informations complètes. L'expérience montre qu'ils constituent une activité mentale souvent intense, riche en suspense et qui exprime, avec beaucoup de nuances, les personnalités de ceux qui s'y adonnent.

### 6. INITIATION A L'ARCHEOLOGIE

Presque chaque jour, le sol ou les édifices laissés par l'homme fournissent aux chercheurs de nouvelles preuves, leur posent de passionnantes questions. Ainsi, par exemple, l'archéologie nous a révélé récemment que des Grecs sont venus à Fribourg il y a plus de 2000 ans.

Ce cours te fera voir et toucher des objets, visiter les témoins de l'histoire ancienne qui nous entourent, connaître le travail de l'archéologue et de ses aides spécialisés; des fouilles te permettront même d'exercer tes talents et, qui sait, de faire une découverte...

## 7. INTRODUCTION A L'ASTRONOMIE

L'étude de l'astronomie a peu d'avantages pratiques dans nos vies. Cependant, des connaissances, mêmes restreintes, de cette branche peuvent nous enrichir culturellement en nous faisant sortir du domaine des apparences de nos horizons limités. Le ciel nocturne de Fribourg, souvent nuageux ou brumeux, tend à décourager l'observation des objets célestes, mais il est cependant possible avec des moyens modestes de s'engager dans l'observation et dans la photographie de la voûte étoilée avec des résultats satisfaisants. Il ne paraît pas nécessaire d'indiquer que l'étude de l'astronomie n'est pas l'étude de l'astrologie.

## 8. PHOTOGRAPHIE

Il n'est pas nécessaire d'être un photographe de métier pour trouver beaucoup de plaisir et de satisfaction dans la photographie. Nous proposerons au groupe d'apprendre à faire des photos, du début à la fin, c'est-à-dire à manipuler l'appareil photographique, à développer les films et à agrandir les images. Ce n'est pas si difficile !

## 9. REALISATION D'UN MONTAGE PHOTOGRAPHIQUE SONORE

Les perfectionnements du matériel photographique ont engendré la magie colorée et merveilleuse des diapositives; mais leur prolifération fit naître d'abord l'accoutumance, puis l'ennui. Mêlant étroitement l'image au son, le diaporama permet, à travers une technique simple, de surmonter cet écueil.

Destiné aussi bien au poète qu'au photographe ou au chasseur de son, ce cours propose la réalisation d'un premier montage photographique sonore.

## 10. BRICOLAGE MENAGER

Remplacer le joint d'un robinet, repeindre un plafond ou une paroi, tapisser une chambre, poser un tampon, obturer une fissure, réparer une prise électrique, revêtir un sol, installer un appareil ménager... Des personnes qualifiées vous initieront à l'art d'entretenir et d'embellir vous-même un appartement : occupation intelligente et économique des loisirs.

Un article paru dans le dernier numéro d'*ESG-Information* laissait planer un doute sur le maintien de la semaine sportive. La réponse des parents a été sans ambiguïté. Près du 96 % d'entre eux se sont déclarés favorables au renouvellement de cette activité appréciée.

Aussi, en cas d'enneigement suffisant, et à cette condition seulement, la semaine de sport se déroulera du 19 au 23 janvier 1976. Des pistes impraticables à cette date provoqueraient son annulation.

Pour cette année, nous avons décidé tant en raison de la proximité des pistes que de la qualité des installations totalement remises à neuf de conduire nos élèves skieurs sur les pentes de La Berra.

#### AVIS PRATIQUES

- en cas de temps incertain, le No 169 renseigne dès 06h15 sur le programme de la journée.
- les élèves qui ont choisi un sport autre que le ski apporteront à leur maître de classe le vendredi 9 janvier au plus tard un montant de Fr 2,-- destiné à couvrir partiellement les frais de location de locaux et de projections de films
- les élèves qui ont choisi le ski apporteront à leur maître de classe le vendredi 9 janvier au plus tard :

- a) un montant de Fr 16,-- pour les 4 déplacements.
- b) le montant de Fr 7,-- pour chacune des journées où un menu chaud sera pris au restaurant (des bons seront ensuite remis aux élèves),
- c) pour les élèves se trouvant dans les groupes "ski alpin" des séries 100 et 200 un montant de Fr 14,-- destiné à couvrir les frais de toutes les remontées mécaniques durant les 4 jours.  
pour les élèves se trouvant dans les groupes "ski alpin" des autres séries un montant de Fr 30,-- destiné à couvrir les frais des 4 cartes journalières.
- d) la fiche se trouvant à la page 31.

En raison du nombre élevé des élèves pratiquant le ski, nous sommes obligés de recenser leur choix concernant la restauration de midi. Celle-ci présente les choix possibles suivants :

Pour ceux qui emportent le pique-nique

- A) simple consommation de boisson (thé, jus de fruits...)
- B) en plus, consommation d'un potage (Fr 1,20).  
Ce montant sera payé directement au restaurant.

Pour ceux qui souhaitent manger au restaurant

- c) menu sur assiette (Fr 7,-). Comme indiqué plus haut, pour chacune des journées où cette possibilité est retenue, ce montant sera apporté à l'Ecole le 9 janvier.

- Un subside est versé aux élèves dont les parents adressent, au directeur de l'ESG, une demande écrite et motivée. Ils mentionnent le montant qu'ils désirent recevoir.
- Les élèves qui n'ont pas de souliers pour la pratique du ski alpin s'annoncent à la Direction de l'Ecole le vendredi 9 janvier à 15h45.

## REUNIONS DES PARENTS

Nous avons formulé, en septembre, le désir de voir les parents participer nombreux aux réunions organisées à leur intention. Notre vœu a été réalisé sur le plan quantitatif (plus de 700 présences pour les séances générales, 150 pour la réunion consacrée aux séances d'éducation sexuelle).

L'appréciation ne peut être évidemment aussi simple dans le domaine qualitatif. Il semble pourtant que, là aussi, le résultat ait été positif. Les questions posées à propos des devoirs à domicile, les interrogations relatives aux problèmes d'orientation professionnelle ont constitué des sujets de discussion générale profitables à tous. Les entretiens individuels entre parents et maîtres, chargés de l'enseignement des disciplines fondamentales, ont permis des échanges de vues utiles et constructifs.

Il nous paraît maintenant important de maintenir le contact; c'est pourquoi nous vous invitons à rencontrer, dans la salle de cours le professeur de classe de votre enfant.

- le mercredi 11 février 1976 dès 18h30  
si votre enfant fréquente l'une des classes du bâtiment principal ou de celui de Gambach
  
- le vendredi 13 février 1976 dès 18h30  
si votre enfant fréquente l'une des classes de la Villa Caecilia ou de Corjolens

A titre d'expérience, la rencontre sera organisée sous la forme de rendez-vous, dont la durée sera de dix minutes, et qui seront fixés en tenant compte, dans la mesure du possible, des vœux exprimés par les parents.

C'est le professeur de classe qui, au moyen d'une information précise, renseignera les parents sur l'heure où ils sont attendus par lui.

## AUTRES AVIS PRATIQUES

- Au moment de la rencontre, soit le 11 soit le 13 février, le professeur de classe aura en main la fiche des notes remises pour la mi-trimestre. Il possèdera ainsi une information sur la situation précise des élèves dans les disciplines fondamentales qu'il n'enseigne pas lui-même. En conséquence, la demande de rencontrer d'autres professeurs que le maître de classe sera limitée aux cas particuliers. En mentionnant pour leur rendez-vous "une heure indifférente", les parents faciliteront l'organisation de la soirée.
  
- Les parents qui souhaitent rencontrer les conseillers d'orientation (MM Kaech ou Thévoz) prendront directement contact par téléphone (23.40.19) avec eux pour fixer un rendez-vous; dans la mesure du possible, on évitera un décalage trop important dans les heures de convocation.
  
- Le directeur et les maîtres principaux qui n'assument pas la fonction de maître de classe seront également à disposition des parents. Là aussi, pour éviter des attentes prolongées, on signalera par téléphone (22.35.85) les rendez-vous qu'on désire obtenir.

Important : tous les parents rempliront la fiche se trouvant à la page 31.

Lundi 1er septembre 1975, l'Ecole retrouvait son animation : c'était la rentrée de l'année scolaire 75-76. Après les distributions de livres, de cahiers, de matériels divers et de consignes aussi variées qu'impératives, toute l'Ecole a commencé le patient décortiquage d'un programme décidément peu atteint par la récession.

Durant la dernière semaine du mois d'août, beaucoup de maîtres se sont retrouvés à l'Ecole pour mettre au point les diverses stratégies nécessitées par l'adoption de nouveaux programmes d'étude, en particulier dans les branches dites fondamentales : français, allemand, mathématique. Les maîtres concernés ont formé des groupes de travail chargés de définir la répartition des matières à étudier. Ils se réunissent régulièrement pour procéder aux mises au point nécessaires et aux échanges de vues sur les divers problèmes en suspens.

Comme chaque année, en début d'année scolaire, le médecin scolaire a examiné individuellement tous les élèves de 2e année. Ces contrôles sont utiles, voire nécessaires, car ils permettent de déceler certaines déficiences qui seront traitées ensuite par les spécialistes concernés. Les contrôles antituberculeux de ces élèves ont été également effectués.

A la fin septembre, les chefs d'établissements secondaires de Suisse romande et du Tessin ont tenu leur assemblée générale d'automne aux Haudères. Notre directeur, M. Michel Ducrest, participait à l'animation de la réunion où furent examinés les problèmes préoccupant les chefs d'établissements secondaires.

29 septembre : St-Michel. Il faisait très beau ce jour-là; professeurs et élèves ont beaucoup apprécié l'après-midi de congé donné en l'honneur de la fête de leur directeur.

Annoncer à une classe la prochaine vaccination antipolio amène inévitablement une réaction ... peu enthousiaste. Compléter l'information en précisant qu'il s'agit d'avalier un morceau de sucre change bien évidemment les choses. C'est donc, sinon l'eau à la bouche, en tout cas le coeur léger, que les élèves ont reçu leur dose de protection dans le cadre de la campagne antipolio menée sur le plan suisse.

Les 6, 8 et 10 octobre, les parents des élèves de l'Ecole sont venus nombreux aux différentes réunions organisées à leur intention. Les préoccupations des parents variant en fonction de l'âge de leurs enfants, les sujets abordés allèrent des devoirs à domicile aux questions d'orientation professionnelle, des difficultés d'adaptation à l'école secondaire aux problèmes de l'emploi. Souhaitons que le dialogue parents-école se poursuive car il permet très souvent, à lui seul, de résoudre certains cas difficiles.

Vers la mi-octobre, le car de radiophotographie s'est arrêté dans la cour du bâtiment principal. Tous les élèves et les professeurs ont été examinés. Ces contrôles radiophotographiques permettent non seulement de déceler certains cas de tuberculose mais encore diverses affections, celles de la colonne vertébrale en particulier. Relevons à propos de ces contrôles qu'ils seront dorénavant effectués seulement tous les deux ans.

La direction de l'ESG veille à limiter le plus possible l'engagement des élèves à des travaux qui sortent du cadre strictement scolaire (ventes, collectes etc.). Il y a cependant des oeuvres sur lesquelles il est nécessaire d'attirer l'attention des élèves. C'est ainsi qu'ils ont été appelés à collaborer à la vente des écus d'or pour la sauvegarde du patrimoine artistique et des savonnettes en faveur des handicapés mentaux. En ajoutant encore la vente des timbres et cartes de Pro Juventute, on aura ici l'ensemble des services demandés aux élèves pendant l'année scolaire. Nous remercions vivement tous ceux qui se sont dévoués pour aider des institutions qui méritent l'appui de chacun.

Du 25 octobre au 3 novembre, la pause de la Toussaint nous a tous comblés d'aise. La mi-trimestre était arrivée. Les notes attribuées aux élèves à cette occasion ont permis à chacun de faire le point. Certains ont pris la résolution de continuer leur bon travail, d'autres celle de faire mieux.

Le 11 novembre, la série audio-visuelle utilisée pour l'éducation sexuelle en 2e année fut présentée aux parents qui le voulaient. Une participation nombreuse et un échange de vues intéressant furent les points marquants de la série.

De nombreux professeurs ont accompli leur période de service militaire en octobre et novembre. Merci aux diverses personnes qui ont assuré les remplacements nécessaires.

Les présentations de films sont faites régulièrement aux élèves dans le cadre de l'enseignement du cinéma en 1ère et 2e année. Il arrive aussi qu'un film soit proposé en dehors des heures de classe. Ce fut le cas samedi 15 novembre avec la projection du film de Stanley Kubrik "2001, Odyssée de l'Espace". Une assistance record prouva que les organisateurs de la manifestation ont raison de poursuivre leur effort.

*présente ses félicitations et ses meilleurs voeux de succès*  
aux professeurs qui ont fait l'objet d'une nomination officielle :

MM Edmond DARBELLAY

Alfons GRUENENFELDER

Pierre KAECH (Conseiller d'orientation)

Daniel PROGIN

Daniel STEVAN

*remercie*

M. Louis RENEVEY de son travail et lui souhaite plein succès dans sa nouvelle activité.

*souhaite la bienvenue*

à M. Michel CUONY qui a repris, dès le 1er octobre, l'enseignement assuré par M. Renevey.

*présente sa sympathie*

à M. Alfons GRUENENFELDER qui a perdu son père.

*félicite*

M. et Mme Rubben URRUTIA pour la naissance de Christine Elisabeth.

M. et Mme Michel BARRAS pour la naissance de Xavier.

M. Jean-Bernard LEIBZIG à l'occasion de son mariage avec

Mlle Anne-Lucie MICHEL.

*adresse ses compliments*

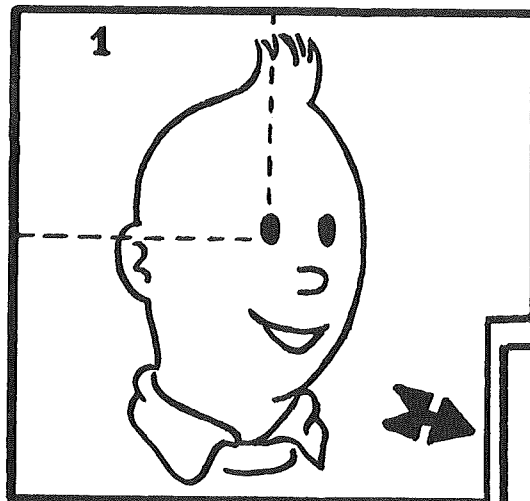
à M. Bernard GACHOUD qui vient d'obtenir, à l'Université de Fribourg, une licence en lettres.

à MM Bernard MOREL et Jean-Marc SCHWALLER qui ont obtenu, à l'Université de Berne, le brevet de maître de dessin.

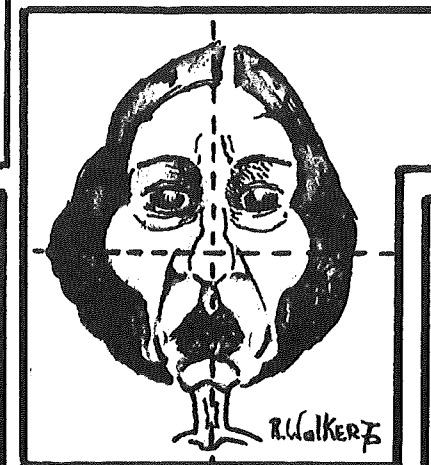
# PUZZLE JSC POUR NOËL

QUELLE TÊTE AURAIT LE PROF IDÉAL ? APRÈS MANTES RECHERCHES (TRÈS ENRICHISSANTES) NOUS CROYONS AVOIR TROUVÉ LA SOLUTION. EN EFFET, IL SUFFISAIT D'ASSEMBLER LES PARTIES LES PLUS CÔCASSES DE CERTAINS PROFS...  
■ JUGEZ VOUS-MÊMES LE RESULTAT...

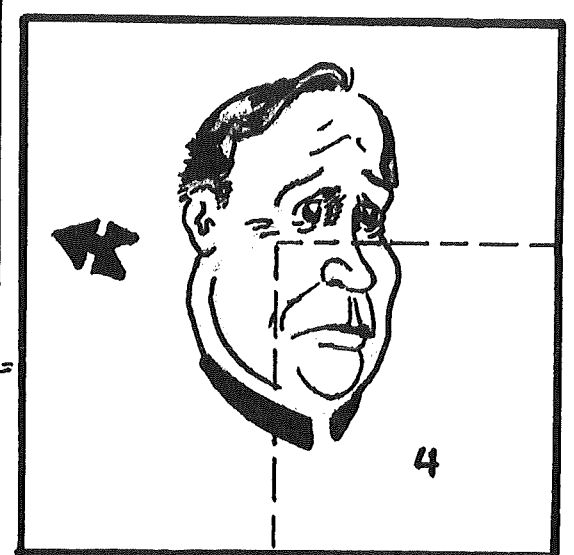
■ TOUTE RESSEMBLANCE AVEC UNE COMÉDIENNE, D'UNE RARE "BEAUTÉ", CONNUE SOUS LE NOM D'ALICE SAPRITCH EST LE FRUIT DE VOTRE IMAGINATION...



DECOUPEZ LES PARTIES ENCASTRÉES, PUIS ASSEMBLEZ.



SI LE RÉSULTAT NE VOUS REDONNE PAS ALICE SAPRITCH, C'EST QU'IL Y A SUREMENT UNE ERREUR QUELQUE PART !



■ P.S

VOULANT GARDER L'ANONYMAT J. BARRAS ET R. WALKER NE SIGNENT PAS LEUR "ŒUVRE"...

Fiche à remettre au professeur de classe , le 5 janvier 1976, par tous les élèves fréquentant une classe du bâtiment principal ou de Gambach (données explicatives p. 18)

Les parents de l'élève : nom ..... prénom.....cours.....  
domicile.....

**E**

- inscrivent leur fils à l'étude surveillée  
 n'inscrivent pas leur fils à l'étude surveillée

En cas d'inscription, préciser

- a) les jours choisis       lundi     mardi     mercredi     vendredi  
b) s'il y a lieu, l'heure de départ du train ou de l'autobus .....

cocher d'une croix les mentions qui conviennent

Signature des parents :.....

Fiche à remettre au professeur de classe, le 2 février 1976, par tous les élèves de l'ESG (données explicatives p. 24)

**RP**

Les parents de l'élève : .....cours .....

- ne participent pas à la réunion de février 1976  
 participent à la réunion

Ils souhaitent être convoqués à  heure indifférente  
(possibilités dès 18h30) à .....

En plus du professeur de classe, ils souhaitent rencontrer .....

Cocher ce qui convient

Signature :.....

Fiche à remettre au professeur de classe, le vendredi 9 janvier 1976, par tous les élèves qui ont choisi le ski ou le ski alpin durant la semaine de sport.

**S**

Les parents de l'élève : nom..... prénom..... cours..... groupe.....  
ont pris connaissance des avis concernant la semaine de sport; ils choisissent entre les possibilités A B C

- pour le lundi      19 janvier la possibilité .....
- pour le mardi      20 janvier la possibilité .....
- pour le mercredi 21 janvier la possibilité .....
- pour le vendredi 23 janvier la possibilité .....

Signature des parents :.....

Fiche à remettre jusqu'au vendredi 19 décembre 1975 au professeur de classe par tous les élèves de 3e année.

En accord avec ses parents, l'élève ..... classe .....

choisit, dans l'ordre de ses préférences les activités à options

1. No.....
2. No.....
3. No.....
4. No.....

**ACO**

(Ne mentionner que le numéro figurant dans la présentation des activités se trouvant aux pages 20 et 21).

